

La SPA signe un partenariat avec le ministère de la Justice, France Victimes et Handi'chiens

Crédits photos : Dylan Marchal/ Ministère de la Justice



La SPA signe un partenariat avec le ministère de la Justice, France Victimes et Handi'chiens

Communiqué de presse

Le vendredi 10 février, la SPA a signé un partenariat avec le ministère de la Justice, la Fédération France Victimes et l'association Handi'chiens pour le déploiement de chiens d'assistance judiciaire. Inédit en France, ce dispositif bien connu aux Etats-Unis et au Canada, ouvre une nouvelle voie vers la médiation animale. Il confirme l'importance du lien entre l'Homme et l'Animal et les bienfaits de ce dernier dans le soutien aux victimes d'infractions pénales.

Qu'est-ce qu'un Chien d'Assistance Judiciaire (C.A.J) ?

Un chien d'assistance judiciaire (C.A.J) est un **chien spécialement formé pour accompagner et soutenir moralement les victimes d'infractions pénales**, en particulier les enfants, lors des différentes étapes de la procédure : de l'audition à l'instruction et jusqu'au jugement. Au cœur de ce dispositif, la médiation animale a prouvé ses **bienfaits en permettant de se reconstruire et de reprendre confiance à la suite d'expériences où le lien avec l'humain a pu être brisé de façon brutale**.

Mise en place du dispositif chien d'assistance judiciaire

Ce dispositif repose sur 4 acteurs clés. Le ministère de la Justice financera et aidera au déploiement des CAJ au titre de l'aide aux victimes d'infractions. L'association Handi'chiens sélectionnera et formera les chiens dans l'un de ses quatre centres de formation pendant six mois avant de les mettre à la disposition de l'assistance judiciaire. La Fédération France Victimes recherchera et mettra à disposition des référents accompagnant le chien auprès des victimes. **La SPA proposera des chiens à l'adoption à l'association Handi'Chiens** et sensibilisera ses bénévoles au dispositif afin de devenir **Famille d'Accueil**.

« Ce partenariat est un acte fondateur qui repose sur la vision commune que nous partageons avec les associations et le ministère de la Justice sur le rôle de la médiation animale et plus globalement de la relation Homme Animal dans le tissu social. Il constitue une réelle avancée dans la prise en charge et l'accompagnement des victimes d'infractions pénales, notamment les mineurs, qui ont besoin de ce soutien indéfectible dont, nous le savons, les chiens font preuve. » indique **Jacques-Charles Fombonne, président de la SPA**.



Crédits photos : Dylan Marchal/ Ministère de la Justice